



Commission Sorties Franciliennes

Vitry sur Seine, le 19 janvier 2023

VISITE GUIDÉE DU SÉNAT

Jeudi 23 février 2023 à 12 H 15



Une pièce d'identité (CNI – passeport...) est obligatoire.

Les visiteurs sont invités à observer les précautions d'usage qui continuent à s'appliquer (lavage des mains à l'entrée ...)

Le port du masque reste vivement recommandé. (*)

Avant la visite, possibilité de déjeuner au restaurant avec le groupe dans les salons du Sénat

Pour ceux qui ne déjeuneront pas avec le groupe le lieu et l'heure du rendez-vous seront communiqués après confirmation des inscriptions.

La taille du groupe est limitée à 40 personnes.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : jeudi 14 février 2023

(Compte tenu des difficultés de réservation auprès du Sénat, toute inscription parvenue à l'ARPA après le 14 février 2023 ne sera pas honorée)

(*) Conditions de visite en fonction de la réglementation sanitaire au jour de la sortie).

Pour que votre demande soit prise en compte vous devez être à jour de votre cotisation pour l'année 2023, (formulaire sur le site www.arpa-vitry.info)

Rappel : Les extérieurs sont couverts uniquement par leur propre assurance.

Responsable de la commission :

Marie-Thérèse DAGOIS : 01 48 53 05 29 – 06 12 92 03 88 daquois.marie.therese@wanadoo.fr

**Adresse postale : ARPA – Vitry Bâtiment C5 - 158 rue Julian Grimau - 94400 Vitry sur Seine
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr - Site Internet : arpa-vitry.info**

VISITE GUIDÉE DU SÉNAT

Repas dans les salons du Sénat à 12 h 30 suivi de la visite de l'institution à 15 h 20 mn

Construit en 1625 par Salomon de Brosse pour la Reine Marie de Médicis, le Palais du Luxembourg hébergea la famille royale avant d'être transformé en prison sous la Révolution. En 1800, Napoléon Bonaparte fait transformer le bâtiment par l'architecte Chalgrin et en 1804, y installe les premiers sénateurs. Ils sont alors 80 et forment le "Sénat Conservateur" chargé d'approuver les décisions de l'empereur. En 1814 après la chute de celui-ci, le Sénat est remplacé par la "Chambre des pairs". Quelques années plus tard, la question se pose : comment installer les 271 personnes qui composent la "Chambre des pairs". En 1836, Louis Philippe demande à l'architecte Alphonse de Gisors d'agrandir le palais.

Le bâtiment est tel que nous le voyons aujourd'hui. Pendant la seconde Guerre Mondiale, le palais est occupé, puis libéré en 1944. C'est en 1958 que le Général de Gaulle crée la Ve République : il rétablit le Sénat qui est celui que nous connaissons encore aujourd'hui. Les 321 sénateurs du Palais du Luxembourg se réunissent en commissions pour examiner les textes de loi. Il y a six commissions permanentes qui invitent souvent des ministres, des responsables de syndicats et de nombreux experts français et étrangers. Le Président du Sénat est le deuxième personnage le plus important de l'État après le Président de la République. Sa bibliothèque compte 450 000 livres.

TARIFS : ENFANTS / ARPA : **4 €** - Extérieurs : **8 €**
Repas : 46 €

Les groupes sont limités à 40 personnes.

Durée de la visite 1h 30.

Lieu de rendez-vous : 15 ter rue de Vaugirard - 75015 PARIS à 12 h 15 mn pour le déjeuner

Accès :

Métro : Odéon, Mabillon, Saint-Sulpice

RER : Luxembourg-Sénat

Bus : 89, 84 et 58

Parcs de stationnement : Saint-Sulpice, Marché Saint-Germain

Organisation :

Sylvie POTIN : 06 08 33 44 07 – potinsylvie@orange.fr



Commission Sorties Franciliennes

Vitry sur Seine, le 19 janvier 2023.

BULLETIN D'INSCRIPTION PALAIS du SENAT Jeudi 23 février 2023

Nom(s) – Préciser Adhérents, Enfants, ou Extérieur	Prénom(s)
Téléphone (portable pour vous joindre) :	E mail :

Participants	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhérents ARPA/Enfants - Avec restaurant		50 €	€
Sans restaurant		4 €	
Extérieurs : Avec restaurant Nom : Prénom :		54 €	€
Nom : Prénom :			
Extérieurs : Sans restaurant Nom : Prénom :		8 €	
Nom : Prénom :			
TOTAUX			€
Banque		N° chèque	

Chèque à l'ordre de l'ARPA-Vitry

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Jeudi 14 février 2023.

(Compte tenu des difficultés de réservation auprès du Sénat, toute inscription parvenue à l'ARPA après le 14 février 2023 ne sera pas honorée)

Pour que votre demande soit prise en compte vous devez être à jour de votre cotisation pour l'année 2023 (formulaire sur le site www.arpa-vitry.info)

Rappel : Les extérieurs sont couverts uniquement par leur propre assurance

Adresse postale : ARPA – Vitry Bâtiment C5 - 158 rue Julian Grimau - 94400 Vitry sur Seine
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr - Site Internet : arpa-vitry.info/